Politique linguistique en contexte postindépendance

Entre statu quo et contraintes structurelles

Pierre Essengué (1), Jean Martin Onana Onana (2)

(1) Université de Buea
(2) Université de Yaoundé II

Résumé : La définition de la langue véhiculaire comme celle qui assure l'intercommunication entre communautés de langues maternelles différentes, dans le contexte d'administration d'une entité pluriethnique, impose le choix comme une nécessité. Dans cette logique, la politique de « toutes les langues ou aucune » ou le nationalisme linguistique sont autant d'utopies qui seraient en contradiction avec le mode de gouvernement qu'exige un tel regroupement. La présente contribution se donne pour objectif de répondre à la question suivante : quelles peuvent être les contraintes qui sont à la base de la divergence entre le pôle des spécialistes et celui des décideurs au sujet de la politique linguistique aujourd'hui en application ?

Mots-clés : agenda politique, coexistence, cohabitation, politique linguistique, problème public.

Abstract: The definition of the lingua franca as a language which ensures the intercommunication between communities of different mother tongues, in a context of the administration of a multiethnic entity, imposes the choice as a necessity. In this regard, the policy of "all languages or none" or the linguistic nationalism are so many utopias which would be contradictory to the mode of government which requires such a grouping. The present paper tries to answer the following question: which constraints are responsible of the opposition between the specialists and the political decision-makers about the linguistics policy in application nowadays?

Key-words: politic agenda, coexistence, cohabitation, linguistics policy, public problem.

Introduction

L'unanimité autour de la promotion des langues autochtones comme la seule politique légitime pour tous les pays postindépendants en général, africains subsahariens en particulier, nous semble un fait largement établi au regard de la convergence de la voix des spécialistes sur la question. Or, cette convergence de fait semble mise en échec par un facteur que certains, à l'instar de Dumont et Maurer (1995), Bitja'a Kody (2001) et

Mba (2013) entre autres, identifient comme la peur des politiques ou leur incapacité à concevoir de nouveaux modèles d'aménagement linguistique en rupture avec ceux mis en œuvre par les autorités coloniales. La grande question qui découle de ce contexte est de savoir si le choix d'une politique au détriment des autres est, dans le contexte de construction des entités nationales en cours, une simple question de courage ou de volonté, en d'autres termes, les pays africains ont-ils le choix entre les différentes politiques linguistiques qui découlent de leur politogenèse ? À partir de l'expérience du Cameroun, nous essayerons d'analyser les contraintes qui peuvent justifier la politique de fait qui s'oppose à celle envisagée par les uns et réclamée par d'autres comme la meilleure dans le processus de développement des entités en un tenant héritées de la colonisation. Cette contribution constitue, dans cette perspective, un jalon dans la reconnaissance des mandats et des actions de la politique linguistique, ses enjeux et son importance dans la construction d'une nation. Nous utiliserons, comme éléments épistémologiques, la théorie des régulations de Paul Zang Zang (2013) et le cadre conceptuel des sciences politiques avec pour hypothèse que les linguistes ne posent pas le problème de la politique linguistique du point de vue des langues dont ils défendent pourtant la survie.

1 Envergure de la question linguistique au plan politique

La question linguistique a divisé l'opinion en deux camps diamétralement opposés : le camp de ceux prennent fait et cause pour la promotion des langues nationales et le camp de ceux que l'on accuse d'être les ennemis des langues autochtones. Ces deux positions représentent le pôle des spécialistes d'une part et celui des autorités politiques d'autre part. Le choix de la promotion, par l'État, des langues des anciennes puissances coloniales ou mandataires puis tutélaires, est ainsi interprété par les linguistes comme une indifférence, ou pire, un coup de grâce porté par les politiques aux langues autochtones moribondes ou tout simplemment en attrition. Dans ce contexte, la question linguistique a-t-elle atteint l'envergure qui justifie son inscription dans l'agenda politique des gouvernements postindépendants en général et camerounais en particulier ? Nous posons comme hypothèse que la question linguistique ne justifierait pas encore du statut de problème politique dans la mesure où les parties ne se sont pas encore accordées sur le rôle et le statut des langues autochtones à promouvoir comme langues de grande envergure.

1.1 Du problème social au problème politique

Un problème peut être défini comme une difficulté qui crée un malaise, un mal-être, une situation d'inconfort, ou d'incommodité. Cette difficulté est naturellement individuelle avant d'être partagée par un nombre plus ou moins important de personnes, voire par la communauté tout entière. En science politique, les problèmes qui se posent à une entité peuvent être classées en fonction de leur priorité sur une échelle à degrés. On distingue ainsi trois paliers :

– le problème social ;
– le problème public ;
– le problème politique.

Published in : A. Mahamat (dir.), *Linguistique du développement - Prolégomènes à un champ disciplinaire émergent - Revue Mosaïques, Hors-série numéro 6 : Mélanges en hommage au Professeur Henry Tourneux, Éditions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003553, doi : 10.17184/eac.9782813003553*

1.1.1 Du problème social au problème public

Pour mériter l'attention des autorités politiques, un phénomène social quelconque doit d'abord devenir un problème public, c'est-à-dire intéresser une partie importante de la population. Il ne peut atteindre cette envergure que par le biais de sa médiatisation. Celle-ci s'opère dans les conditions suivantes :

– le phénomène en question génère des conflits ;
– il concerne une partie importante de la population ;
– il est relayé par des acteurs aux ressources importantes : groupes de pression organisés (syndicats, lobbies, etc.), groupes d'experts ou d'entrepreneurs de morale (leaders d'opinion).

1.1.2 Du problème public au problème politique

Un problème public devient politique à partir du moment où sa solution nécessite une intervention des autorités publiques. Le problème public, devenu politique, va s'afficher sur l'agenda politique qui se définit quant à lui comme l'ensemble des sujets qui sont mis à l'ordre du jour et qui doivent être traités sur une période donnée. L'inscription d'un sujet ou d'une question dans l'agenda politique signifie que celui-ci va faire l'objet d'un traitement spécifique pouvant déboucher sur une prise de décisions de la part du gouvernement, du pouvoir législatif, de l'administration ou de toute autre autorité publique ou politique.

Si les politiques publiques sont conçues par les pouvoirs publics (gouvernement, assemblées législatives), leur mise en œuvre n'est cependant pas exclusivement le fait du pouvoir politique et de ses administrations. Certaines mesures publiques peuvent en effet être portées par des associations, syndicats ou tout autre groupe social de référence, bien que l'État participe parfois largement au financement de celles-ci.

1.2 La question de l'inscription de la politique linguistique dans l'agenda politique

En intégrant la question linguistique dans la Constitution du 16 janvier 1996, l'État camerounais l'a automatiquement inscrit dans son agenda politique. Mais cette inscription justifie-t-elle son envergure de problème politique ? En effet, le débat sur la question de la langue à ériger au statut de véhiculaire officiel est aussi vieux que la tentative de créer un territoire en un tenant soumis à une même autorité. C'est dire qu'il remonte, au Cameroun, à l'époque allemande, tandis que celui du véhiculaire remonte, lui, à la période de l'émergence des puissances maritimes qui ont permis le développement du commerce intercontinental.

Si les Allemands commencent par un aménagement de quelques langues autochtones à promouvoir au statut de véhiculaire, ils s'inscrivent, dès 1910, avec la *Schulordnung*[1], dans la perspective de l'imposition de l'allemand comme véhiculaire officiel du *Schutzgebiet*[2] du Cameroun. Les Français, qui héritent de la mission d'accompagner

[1] *Schulordnung*, en allemand (ordonnance sur les écoles). Texte pris par l'autorité allemande et promulgué en avril 1910 pour organiser l'enseignement public au Cameroun.

[2] *Schutzgebiet*, en allemand, territoire sous protection. Le terme est ambigu dans la mesure où il désigne une forme de colonisation dans laquelle l'autorité coloniale s'appuie sur l'autorité des chefs locaux pour s'assurer l'exclusivité du commerce sur la zone ainsi délimitée.

Published in : A. Mahamat (dir.), *Linguistique du développement - Prolégomènes à un champ disciplinaire émergent - Revue Mosaïques, Hors-série numéro 6 : Mélanges en hommage au Professeur Henry Tourneux, Éditions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003553, doi : 10.17184/eac.9782813003553*

ce territoire à l'indépendance, vont continuer dans la même lancée en promulguant des lois pour imposer le français comme la seule langue officielle dudit territoire.

Après les indépendances, le débat sur la meilleure politique linguistique s'engage avec des acteurs de poids comme l'UNESCO et l'OUA (aujourd'hui Union africaine) ou le CERDOTOLA (Centre international de recherche et de documentation sur les traditions orales et les langues africaines) entre autres, sur le plan international. La question est portée, au plan national, par des programmes de recherches comme l'ANACLAC (Association nationale des comités de langues camerounaises) ou le PROPELCA (Programme de recherche opérationnelle pour l'enseignement des langues au Cameroun).

La communauté universitaire dans son ensemble participe au débat par l'entremise des voix illustres comme celles de Pierre Ngijol Ngijol (1964), Marcel Bot Ba Ndjock (1966), Maurice Tadadjeu (1977), Marcien Towa (1987), Sammy Beban Chumbow (1987, 1990), Jean Tabi Manga (2000), Zachée Bitja'a Kody (2004), Paul Zang Zang (1998, 2013), Gabriel Mba (2013), etc. Des voix concordantes qui soutiennent toutes qu'il est possible de penser autrement la politique linguistique de l'Afrique post indépendante en général et du Cameroun en particulier.

Ce plaidoyer finit donc par imposer la question linguistique comme un problème. En outre, la reconnaissance par la constitution du 16 janvier 1996 de la promotion des langues camerounaises comme un devoir du gouvernement camerounais en fait un problème politique de fait. Par ailleurs, la loi d'orientation de l'Éducation de 1998, qui préconise, en son article 5 alinéa 1, la formation d'une jeunesse enracinée dans sa culture et ouverte au monde, confirme son envergure de problème politique. Or, cette reconnaissance laisse aux spécialistes un arrière-goût d'inachevé, à l'argument que les actions entreprises pour sa résolution ne prennent pas totalement en compte leurs visions.

C'est en effet la conviction d'auteurs comme Mba (2013) qui affirment que, s'il existe une règlementation linguistique au Cameroun, la politique linguistique y est loin de devenir une réalité. C'est aussi le point de vue d'Eloundou (2015 : 339), qui pense que les années 1996 sont certes une phase de l'éveil de la conscience linguistique nationaliste, mais que rien ne change fondamentalement dans la dynamique de promotion des langues autochtones dans la mesure où : « Si l'on considère les textes de lois signés jusqu'ici, il n'y a pas de statut ou de fonctions dévolues aux LL » (Eloundou, 2015 : 355).

1.3 Politique linguistique, politique publique ?

Si la politique linguistique peut revendiquer le statut de problème politique par son inscription dans la constitution du 16 janvier 1996, une analyse qui s'appuie sur les critères de la science politique laisse quelques doutes sur ce statut. En effet, les linguistes indignés par l'absence de promotion des langues autochtones, du fait de l'officialisation des langues des anciennes puissances tutélaires puis mandataires, ont lancé une vaste offensive pour y remédier. Cela s'est fait principalement au moyen de publications et d'interventions dans les médias. L'intégration de ce mandat dans la Constitution peut donc consacrer son envergure de problème politique. Il faut

Published in : A. Mahamat (dir.), *Linguistique du développement - Prolégomènes à un champ disciplinaire émergent - Revue Mosaïques, Hors-série numéro 6 : Mélanges en hommage au Professeur Henry Tourneux, Éditions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003553, doi : 10.17184/eac.9782813003553*

cependant dire que ce statut n'est que partiel, car il faut encore, pour en faire une politique publique, que cette décision soit complétée par :

- des mesures concrètes (lois, règlements, décrets…) ;
- son inscription dans un plan général d'action ;
- des moyens budgétaires appropriés ;
- la définition du public visé ;
- des objectifs à atteindre[3].

C'est dire que pour justifier de son statut de problème politique, la reconnaissance de la promotion des langues autochtones comme un devoir du gouvernement camerounais doit être suivie d'un ensemble d'actions qui vont de l'élaboration de l'action à sa mise en œuvre, en passant par le processus décisionnel. En ce qui concerne l'élaboration de l'action, elle semble avoir été inaugurée avec la loi d'orientation de 1998. Le processus aurait-il continué ? Beaucoup de linguistes, à l'instar de Bitja'a Kody (2001), Mba (2013) et Eloundou (2015) pensent qu'il s'est arrêté.

Pourquoi le processus se serait-il arrêté ? Il semble que les acteurs ne se soient pas vraiment concertés. Au regard de la poursuite sereine du processus d'utilisation des langues allochtones, on peut abstraire que ce problème ne génère pas de conflits, en dehors de celui qui oppose les professionnels aux politiques dans leur rôle de gestionnaires de l'agenda politique. Dans cette logique, la frange de la population concernée par la question se limite visiblement aux seuls spécialistes, étant le groupe qui tente de sensibiliser l'opinion à une question dont elle ne fait visiblement pas encore une préoccupation d'importance.

Il se dégage donc une divergence de vues entre ces deux pôles de l'aménagement linguistique. Pour les spécialistes, en effet, l'État n'en fait pas assez pour la promotion des langues autochtones, d'où la thèse du manque de volonté politique. Or, l'inscription de leur promotion dans la loi fondamentale dément formellement cette thèse et tend à imposer l'idée selon laquelle le législateur a à cœur la résolution de ce problème.

2 Politique de promotion des langues autochtones : une question à l'importance surfaite ?

Si la politique linguistique de promotion des langues autochtones ne peut pas justifier de son plein statut de problème public, on se demande donc ce qui est à la base de la divergence de vues entre les spécialistes et les gestionnaires de l'agenda politique. N'existe-t-il pas de politique linguistique dans les pays postindépendants seulement parce que les langues autochtones n'y sont pas promues ? Le choix des langues autochtones est-il une opération susceptible de créer des conflits comme le suggèrent

[3]Cette nomenclature corrobore celle de Louis Legrand (1988 : 3-4). Pour cet auteur en effet, une politique d'éducation, comme toute autre, est tributaire de trois éléments principaux : (i) une organisation collective réglée par des statuts et des lois et matérialisée par des institutions qui la régissent, (ii) un projet consciemment et explicitement défini, (iii) un pouvoir légitime.

Published in : A. Mahamat (dir.), *Linguistique du développement - Prolégomènes à un champ disciplinaire émergent - Revue Mosaïques, Hors-série numéro 6 : Mélanges en hommage au Professeur Henry Tourneux, Éditions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003553, doi : 10.17184/eac.9782813003553*

les appréhensions des spécialistes ? La politique linguistique n'est-elle pas fonction des orientations politiques générales ? Nous nous donnons pour objectif, dans cette partie, de déterminer la pomme de discorde entre les deux pôles en conflit.

2.1 L'utilisation des langues à la radio : l'exemple éclatant d'un résultat inopérant

Tabi Manga (2000) et Sol (2009), qui ont réfléchi sur l'utilisation des langues autochtones à la radio, sont arrivés à un résultat qui n'a pas toujours été pris en compte à sa juste mesure dans la proposition de modèles que l'on veut parfois nationalistes (Eloundou Eloundou, 2015). Cette étude a pourtant largement établi que le choix n'était pas un risque d'exacerbation des origines et des cultures en compétition.

En effet, depuis les Indépendances, le Cameroun, par l'entremise de la radio nationale, a mis en place un programme d'émissions en langues nationales dans les stations provinciales (aujourd'hui régionales). Et de toute évidence, ce programme n'a pas créé de problèmes d'identité ou généré de revendications intempestives de nature à imposer l'ouverture de l'antenne à d'autres langues. Or, la synthèse des langues utilisées dans la cadre de ce programme sur l'étendue du territoire national donne à voir une faible représentativité des langues autochtones, selon le tableau suivant :

Tableau des langues utilisées par région dans le programme d'émissions en langues nationales (Source : Nga Minkala, 1985, citée par Tabi Manga et Sol)

N°	*Région*	*Nombre de langues utilisées*
1	Adamaoua	5
2	Centre	3
3	Est	4
4	Extrême-Nord	10
5	Littoral	5
6	Nord	3
7	Nord-Ouest	22
8	Ouest	9
9	Sud	4
10	Sud-Ouest	15
	Total des langues utilisées	80

En posant que l'on dénombre, au Cameroun, entre 236 et 285 langues, on peut en déduire que le pourcentage des langues utilisées à la radio se situe entre 28 et 34%. En prenant en compte le fait que plusieurs langues sont utilisées dans plus d'une région[4], ce pourcentage baisse davantage. Cette situation, en suivant la logique des spécialistes, aurait déjà provoqué des tensions qui auraient perturbé la poursuite du programme, incité à sa suppression ou imposé son redimensionnement tout au moins. Mais au lieu de cela, nous assistons à une poursuite sereine du programme qui confirme que l'on peut avoir surestimé le problème de la sélection des langues à promouvoir à des statuts au-delà de la fonction grégaire.

[4] En effet, onze langues sont utilisées dans plus d'une région selon le tableau suivant : le ɓasaa (2 régions), le fulfulde (3 régions), l'ewondo (2 régions), le hausa (2 régions), le mbo (2 régions), le metta (2 régions), le mungaka (2 régions), le ngemba (2 régions), le ngumba (2 régions), le tupuri (2 régions), le yemba (2 régions).

Published in : A. Mahamat (dir.), *Linguistique du développement - Prolégomènes à un champ disciplinaire émergent - Revue Mosaïques, Hors-série numéro 6 : Mélanges en hommage au Professeur Henry Tourneux, Éditions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003553, doi : 10.17184/eac.9782813003553*

En somme, la réussite du projet de sélection de certaines langues pour leur diffusion à la radio est un indice, même sans étude préalable, que la question n'est pas susceptible de générer des conflits, bien qu'elle concerne une partie importante de la population sinon toute et bien qu'elle soit aussi portée par des voix d'autorité.

2.2 La question de la promotion des langues autochtones : un quiproquo dommageable

Si les Camerounais ne se préoccupent pas de ce que leur langue est parlée à la radio ou pas, si les populations rurales pour lesquelles ces programmes sont produits ne se plaignent pas de discrimination, on se demande alors pourquoi le législateur s'ingénie à donner suite aux revendications des spécialistes. Si la question ne génère pas de conflits, qu'est-ce qui fonde la pertinence de ce plaidoyer ? Qu'est-ce qui entrave par ailleurs les actions concrètes en faveur des langues autochtones telles que préconisées par les spécialistes, malgré leur promotion largement encouragée par l'autorité politique ? Au-delà de l'envergure, nous penchons fortement pour un quiproquo entre les deux pôles principaux de l'action d'aménagement linguistique.

2.2.1 La vision officielle

Quelques années après son accession à la magistrature suprême, le président Paul Biya a présenté aux Camerounais et au monde sa vision politique en tant que chef de l'État. En plus des aspects économiques et politiques plus visibles, l'aspect social et particulièrement l'aspect culturel y occupent une place importante. Présentant son projet culturel, l'illustre auteur écrit :

> Les linguistes camerounais ont dénombré 236 langues parmi lesquelles une centaine de langues standardisables. D'aucuns ont tenté de se servir de cette diversité linguistique et culturelle pour diviser le Cameroun. Je considère plutôt notre diversité linguistique comme un privilège culturel. Face à cette richesse linguistique, l'on choisit deux niveaux de travail : le niveau ethnique et le niveau national. Au niveau ethnique, il faut encourager le développement de toutes les langues nationales, véhicules privilégiés des cultures ethniques. Il importe de ce fait, que chaque langue exprime la culture qu'elle véhicule. Ainsi produits, ces joyaux culturels seront transférés sur la scène internationale au grand bénéfice de la collectivité. Il convient donc de laisser épanouir toutes nos fleurs linguistiques, phase historique, nécessaire et indispensable à la confection du bouquet culturel national. Option est ainsi prise pour l'intégration de chaque Camerounais dans sa communauté ethnique par le biais de sa langue maternelle, étant entendu qu'elle n'est qu'une étape stratégique pour une meilleure intégration dans la communauté nationale : l'on ne sera descendu au fond de sa personnalité ethnique que pour en remonter avec ce que l'ethnie détient d'excellent et dont la nation entière doit bénéficier, à travers les langues nationales et les langues officielles (Paul Biya, 1987 : 116-117).

Dans ce point de vue, les langues ne sont pas considérées comme des outils de communication, mais davantage comme des réceptacles culturels qui permettront au Ca-

Published in : A. Mahamat (dir.), *Linguistique du développement - Prolégomènes à un champ disciplinaire émergent - Revue Mosaïques, Hors-série numéro 6 : Mélanges en hommage au Professeur Henry Tourneux, Éditions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003553, doi : 10.17184/eac.9782813003553*

meroun de confectionner son bouquet culturel national. Chaque ethnie n'a le devoir de sauvegarder sa langue que dans le but d'offrir à la nation le meilleur de sa culture. Cet apport permet à l'entité de capitaliser sa diversité comme une richesse dans la construction de son unité. C'est dire que chez Paul Biya, le projet de sauvegarde des langues fait un avec celui de sauvegarde du patrimoine culturel, d'où certainement le constat amer d'une réglementation qui n'est pas suivie d'actions pour la promotion des langues.

2.2.2 Une même politique, deux visions

En posant que la langue porte une vision du monde, qu'elle est le contenant d'une culture qu'elle est seule à exprimer de manière satisfaisante, le risque est grand de confondre langue et culture, patrimoine linguistique et patrimoine culturel. En prenant pour référence l'auteur cité plus haut, on peut être tenté de croire que le tort de la situation actuelle incombe majoritairement aux politiques. Or, les spécialistes ne semblent pas eux-mêmes remettre fondamentalement en question cette conception. Certains y souscrivent même entièrement à l'exemple de D. F. Idiata (2003 : 118) pour qui la préservation des langues a pour objet la transmission de l'héritage culturel d'une communauté linguistique donnée.

Dans cette conception d'Idiata en effet, la langue n'est pas préservée pour elle-même, mais pour la culture dont elle est le véhicule ou l'outil d'expression le plus adapté. Or, la linguistique définit la langue comme un système de signes dont l'objectif est la communication. Dans cette perspective, la question linguistique d'envergure serait : quelle(s) langue(s) permet(tent) l'échange entre tous les membres de la communauté de référence de manière rapide, sans distorsion et sans difficulté ? En d'autres termes, les linguistes ne seront censés poser la bonne question qu'en tentant de résoudre la question de l'intercompréhension au sein de la communauté de référence ou en identifiant des actions à mener en vue d'ériger les langues sélectionnées (ou en présence) aux statuts permettant leur usage comme véhiculaire officiel.

C'est dire que la question linguistique déborde largement du cadre de la langue et touche un autre caractère de la nation qui lui est voisin : la culture. C'est cette contiguïté qui serait à l'origine des deux visions antagonistes qui nourrissent la divergence de vues entre le pôle des autorités politiques et celui des spécialistes. En effet, pendant que l'autorité politique s'attelle à la construction d'une nation en tâchant de préserver sa richesse culturelle, les spécialistes tentent, quant à eux, de sauvegarder les outils de communication comme éléments du patrimoine culturel de l'entité créée.

3 Patrimoine linguistique et patrimoine culturel : deux problèmes, une même racine

Si l'on entrevoit déjà le point de divergence entre les deux pôles principaux de l'aménagement linguistique, sa confirmation comme le problème central de ce mandat en contexte postindépendance n'est cependant pas totalement établie. Un pas dans cette direction permettrait en effet de justifier la situation de fait qui paraît curieuse pour certains et parfaitement injuste pour d'autres. Nous tentons, dans cette section, une analyse des différentes possibilités d'aménagement linguistique pour essayer d'identi-

Published in : A. Mahamat (dir.), *Linguistique du développement - Prolégomènes à un champ disciplinaire émergent - Revue Mosaïques, Hors-série numéro 6 : Mélanges en hommage au Professeur Henry Tourneux, Éditions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003553, doi : 10.17184/eac.9782813003553*

fier le problème à résoudre dans l'optique de la création d'une convergence entre les différents pôles de l'aménagement linguistique des pays postindépendants.

3.1 Entre coexistence et cohabitation : la nuance qui fait la différence

Le contact des peuples ayant des langues maternelles différentes appelle, au plan linguistique, des modes de coopération qui sont, soit le bilinguisme, soit le choix d'une langue véhiculaire. Ces modes de coopération sont sous-tendus par deux dispositions fondamentales : la coexistence et la cohabitation. Si la coexistence peut être entendue comme la présence, sur un même territoire ou sur des territoires voisins, d'entités qui gardent chacune sa spécificité originelle et/ou culturelle, la cohabitation quant à elle s'entend comme un processus de formation d'une entité nouvelle par l'intégration et/ou la fusion des identités particulières en interaction.

C'est dire que la coexistence sous-entend la présence, en un même point, de deux ou plusieurs entités qui n'ont pas l'obligation de lier leur destin en envisageant de s'associer pour former une entité unique. La cohabitation, quant à elle, implique que les peuples vivant sur le même espace décident, consciemment ou non, de façon individuelle ou sous l'impulsion d'une autorité, de former une entité unique.

Le bilinguisme serait donc adapté à la coexistence alors que l'émergence d'une langue véhiculaire correspondrait à un contexte de cohabitation. En d'autres termes, le bilinguisme serait la réponse adaptée à une situation d'équilibre des forces en présence qui impose à chaque entité d'apprendre la langue de l'autre pour coopérer avec elle, alors que l'adoption d'une langue véhiculaire consacre la prééminence de la communauté à laquelle appartient la langue adoptée. C'est dire que le contact, quel qu'il soit, est sous-tendu par une dynamique fondée sur un rapport de force dans la logique que les relations entre communautés conduiraient fatalement à la hiérarchisation.

Cette logique de hiérarchisation impose donc les communautés pluriethniques comme des entités conflictuelles par essence. Les cultures et les langues y sont en danger parce qu'en compétition. Dans cette perspective, les processus qui tendent à l'agrégation des origines (mutation, assimilation, phagocytage, etc.) y aboutissent à des pertes d'identité dommageables. Or, ils ne peuvent l'être que s'ils participent d'une volonté non partagée de construire une entité plus grande. Dans le cas contraire, seul compte le résultat qui est l'unification, l'intégration, processus décrits par Paul Biya dans l'extrait que nous avons cité plus haut. Celui-ci consiste à accepter la différence dans le but de construire une entité plus forte, plus riche, plus unie. Les options, les choix, dans ce contexte, ne sont pas libres, parce que dépendant étroitement du système en construction.

3.2 Contraintes du système choisi

Selon Zang Zang (2013), la conception européenne de la nation est le résultat d'un processus. Faire d'un État une nation, c'est, pour ce linguiste, mettre ensemble les individus ayant des origines ethniques différentes dans le but d'en faire un groupe homogène. Ce processus est, selon Breton (1976 : 55), l'ethnolyse qu'il définit comme la fusion des peuples en un seul groupe ethnolinguistique. Ainsi, bien que la langue ait

Published in : A. Mahamat (dir.), *Linguistique du développement - Prolégomènes à un champ disciplinaire émergent - Revue Mosaïques, Hors-série numéro 6 : Mélanges en hommage au Professeur Henry Tourneux, Éditions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003553, doi : 10.17184/eac.9782813003553*

une part importante dans le processus d'ethnolyse, il n'est, en réalité, qu'un moyen pour parvenir à la fusion des origines culturelles des peuples engagés dans ce processus.

Dans cette logique, la théorie du manque de volonté politique dans la promotion des langues autochtones semble ne pas prendre en compte les contraintes du système de gouvernance choisi par les États postindépendants. En effet, la politogenèse desdits territoires laisse apparaître le choix d'une langue véhiculaire non comme une option, mais davantage comme une nécessité et même une contrainte inéluctable. Pour Essengué (2013) en effet, la supériorité proclamée du système colonial français sur le système allemand n'était fondé que sur l'imposition, par les Français, d'une langue unique dans l'entité en un tenant hérité, dès 1916, alors que le système allemand avait voulu accorder une chance à certaines langues autochtones auxquelles il tentait de donner une envergure par un aménagement linguistique de leurs statuts, fonctions et corpus.

La constitution des entités multiethniques en entités nationales impose donc le choix d'une langue véhiculaire unique pour son administration par un seul pouvoir. C'est dire que la colonisation européenne, qui a eu pour effet l'expansion de sa conception de l'État et du gouvernement dans les autres parties du monde, les a condamnées à l'adoption d'une politique fondée sur la promotion d'un véhiculaire officiel unique. Or, c'est cette politique qui est remise en question par les chercheurs, à l'argument qu'elle serait hautement linguicide vis-à-vis des langues autochtones et ne permettrait pas la participation de tous les citoyens au développement des entités postindépendantes dans leur ensemble.

On peut donc déduire que les politiques linguistiques générées par les différentes politogenèse des entités postindépendances dans leur ensemble ont chacune ses avantages et ses inconvénients. Tout dépend en fait de l'objectif que poursuit la communauté. Ainsi, dans l'optique de la construction d'une entité unitaire avec un pouvoir unique, qu'il soit centralisé ou non, l'enjeu majeur se révèle être la construction d'une nation fière, dont l'identité culturelle plonge ses racines dans l'humus fertilisant de ses cultures ethniques aussi nombreuses soient-elles.

4 Conclusion

Dans cet article, nous nous posions la question de savoir si la discussion portant sur la politique linguistique la plus adaptée en contexte postindépendance n'était pas au fond une question sans intérêt dans un contexte de construction d'une nation. Il apparaît en effet qu'en situation de communauté pluriethnique, la politique linguistique la mieux adaptée est, soit celle qui promeut une langue véhiculaire en situation d'ethnolyse, soit celle qui promeut les langues des différentes communautés en situation de coexistence. À la lumière des faits, on constate en effet qu'en situation d'ethnolyse, il est fréquent que les concepts de politique linguistique et de politique culturelle n'en fassent qu'un, que la promotion des langues autochtones ne soit en fait qu'un moyen pour atteindre le stade de l'intégration qui est la fin du processus d'ethnolyse ou tout au moins l'atteinte du statut d'entité nationale fière de sa diversité. On peut donc inférer que la politique de promotion des langues autochtones de droit couplée à la promotion des langues allochtones de fait ne soit, en définitive, qu'un processus d'appropriation de

Published in : A. Mahamat (dir.), *Linguistique du développement - Prolégomènes à un champ disciplinaire émergent - Revue Mosaïques, Hors-série numéro 6 : Mélanges en hommage au Professeur Henry Tourneux, Éditions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003553, doi : 10.17184/eac.9782813003553*

la langue allochtone à des fins d'ethnolyse à long terme. Dans cette perspective, pour que la résolution de la question linguistique apporte une quelconque satisfaction aux spécialistes, il est impératif qu'elle se démarque de la question culturelle. Dans le cas contraire, et quand bien même il existerait une réelle volonté politique de promotion des langues nationales, celle-ci s'arrête où commence la question culturelle qui semble dominante dans cet amalgame.

Bibliographie

Akumbu Pius W. et Chiatoh Blasius, 2013 (éd.), *Language Policy in Africa, Perspectives for Cameroon*, Kansas City, MAP.

Bitja'a Kody Zachée Denis, 2001, « Émergence et survie des langues nationales au Cameroun », in *TRANS. Internet-Zeitschrift für Kulturwissenschaften*, n° 11, 8 p.

Bitja'a Kody Zachée Denis, 2004, *La Dynamique des langues camerounaises en contact avec le français*, Thèse de Doctorat d'État, Université de Yaoundé I.

Biya Paul, 1987, *Pour le libéralisme communautaire*, Paris, ABC.

Breton Roland, 1976, *La Géographie des langues*, Paris, PUF, « Coll. Que sais-je ? »

Bot Ba Njok Henri Marcel, 1966, « Le problème linguistique au Cameroun », *L'Afrique et l'Asie* 73, p. 3-13.

Chumbow Beban Sammy, 1987, "Towards a language planning model for Africa", *Journal of West African Languages*, XVII (1), p. 15-22.

Chumbow Beban Sammy, 1990, "Language and language policy in Cameroon", in Kofele-Kale (éd.) *An African Experiment in Nation Building : The Bilingual Cameroon Republic since Reunification*, p. 281-311, Westview Press.

Eloundou Eloundou Venant, 2015, « Politiques linguistiques au Cameroun au cœur de l'éveil d'une conscience linguistique nationale », in *Al'Adâb wa llughât (Lettres et langues)*, n° 10, janvier 2015.

Essengué Pierre, 2015, *Prolégomènes à la standardisation linguistique dans l'espace francophone : le cas du Cameroun*, Doctorat Ph. D., Université de Yaoundé I.

Idiata Daniel Franck, 2003, « Pour une politique linguistique de la préservation des langues vernaculaires au Gabon », in *Les langues africaines et créoles et leur avenir*, Paris, L'Harmattan, p. 105-130.

Legrand Louis, 1988, *Les Politiques de l'éducation*, Paris, PUF, « Coll. Que sais-je ? »

Mba Gabriel, 2013, « An overview of language policy and planning in Cameroon », in Pius W. Akumbu et Blasius Chiatoh (éd.), *Language Policy in Africa, Perspectives for Cameroon*, p. 12- 31, Kansas City, MAP.

Ngijol Ngijol Pierre, 1964, « Nécessité d'une langue nationale », *Abbia* 7, p. 83-99.

Sol Marie Désirée, 2009, *Imaginaire des langues et dynamique du français en contexte plurilingue. Enquête à Yaoundé*, Thèse de Doctorat, Université de Montpellier.

Tabi Manga Jean, 2000, *Politique linguistique du Cameroun. Essai d'aménagement linguistique*, Paris, Karthala.

Tadadjeu Maurice, 1977, *A model for functional trilingual education planning in Africa*, Thèse de Doctorat Ph. D., University of South California.

Towa Marcien, 1987, « Vers la proposition des langues nationales : positions finales » *Le Républicain* 59, p. 11-12.

Zang Zang, Paul, 1998, *Le Français en Afrique, normes, tendances évolutives, dialectalisation*, Münich, Lincom Europa.

Zang Zang, Paul, 2013, emphLinguistique et émergence des nations. Essai d'aménagement d'un cadre théorique, Münich, Lincom Europa.

Published in : A. Mahamat (dir.), *Linguistique du développement - Prolégomènes à un champ disciplinaire émergent - Revue Mosaïques, Hors-série numéro 6 : Mélanges en hommage au Professeur Henry Tourneux, Éditions des archives contemporaines, ISBN : 9782813003553, doi : 10.17184/eac.9782813003553*